

Regional Personal Care Homes

What you and your family need to know

Information for residents

Foyers de soins personnels régionaux

Ce que vous et votre famille devez savoir

Renseignements aux résidents

Healthier **people**.
Healthier **communities**.
Thriving together.

Le mieux-être des **gens**.
Le mieux-être des **communautés**.
Prospérons ensemble.

Southern
Health



**Santé
Sud**



The following Vision, Mission and Values Statement provides the basis for all resident care throughout Southern Health-Santé Sud.

Vision - Healthier people. Healthier communities. Thriving together.

Mission - Partnering with our communities, we provide safe, accessible and sustainable people-centred health care.

Values

Uncompromising Integrity - We build trust through accountability, authenticity and responsiveness in everything we do.

Pursuit of Excellence - We put forth our personal and professional best in our commitment to the highest standards of safety, quality and service.

Respect for all - We commit to inclusion and equity, and embrace diversity of culture, traditions, identity, ability and thought.

Healing Compassion - We empower hope for the whole person, being there along the journey with kindness, generosity and empathy for another's reality.

Purposeful Innovation - We courageously create new opportunities and collaboratively generate solutions for a sustainable future.

Strategic Priorities

- ~ **A Positive Experience**
 - A focus on quality health services
 - Improved health system performance
- ~ **A Healthy, Empowered and Thriving Workforce**
- ~ **Intentional Community Engagement**
- ~ **Sustainable Health Services**

Note: This is the Vision, Mission and Values of Southern Health-Santé Sud. Our partner sites may have their own Vision, Mission and Values statements reflecting their beliefs and culture.

L'énoncé de vision, mission et valeurs suivant constitue la base pour les soins prodigués aux résidents de Southern Health-Santé Sud.

Vision - Le mieux-être des gens. Le mieux-être des communautés. Prospérons ensemble.

Mission - En partenariat avec nos communautés, nous fournissons des soins de santé sûrs, accessibles et durables, axés sur la personne.

Nos valeurs

Intégrité sans compromis - Nous instaurons la confiance par la responsabilisation, l'authenticité et la réceptivité dans tout ce que nous faisons.

Poursuite de l'excellence - Nous donnons le meilleur de nous-mêmes, sur le plan personnel et professionnel, avec un engagement envers les normes les plus élevées en matière de sécurité, de qualité et de services.

Respect envers tous - Nous sommes engagés en faveur de l'inclusion et de l'équité, et accueillons la diversité des cultures, des traditions, de l'identité, des capacités et de la pensée.

Compassion guérissante - Nous donnons espoir à la personne dans sa globalité, présents tout au long du parcours avec gentillesse, générosité et empathie pour la réalité de l'autre.

Innovation intentionnelle - Nous créons courageusement de nouvelles occasions et trouvons ensemble des solutions pour un avenir durable.

Priorités stratégiques

- ~ **Expérience positive**
 - Accent sur des services de santé de qualité
 - Amélioration du rendement du système de santé
- ~ **Main-d'oeuvre en bonne santé, habilitée et prospère**
- ~ **Engagement communautaire intentionnel**
- ~ **Services de santé durables**

Remarque : Il s'agit là de la vision, de la mission et des valeurs de Southern Health-Santé Sud. Nos sites partenaires peuvent avoir leurs propres énoncés de vision, mission et valeurs qui reflètent leurs croyances et cultures.

CONTENTS

Welcome	
Personal Care Home Services.....	3
Your Rights & Safety	
Complaints.....	5
Abuse.....	5
Restraints.....	7
Smoke-free Environment.....	9
Culture of Safety.....	9
Environmental Safety.....	10
Fire Safety.....	10
Security Systems.....	11
Resident Leave.....	11
Call Bell System.....	12
Personal Items.....	12
Fall Prevention.....	14
Medication Usage.....	14
Infection Control.....	15
Confidentiality.....	18
Moving Out & Financial Information	
Moving Out Process.....	19
Financial Information.....	19
Personal Care Goals & Services – Resident's Responsibilities.....	22
Mobility Equipment.....	25
Responsibility for Loss or Damage.....	26
Escorts/Transportation.....	27
Medical Assistance in Dying	
.....	29
Getting Involved	
Your Participation in Care.....	31
Resident Council.....	33
Health Care Directives/Advance Care Planning.....	34

TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue	
Les foyers de soins personnels.....	3
Vos droits et votre sécurité	
Plaintes.....	5
Mauvais traitements.....	5
Contentions.....	7
Environnement sans fumée.....	9
Culture de sécurité.....	9
Sécurité environnementale.....	10
Sécurité incendie.....	10
Système de sécurité.....	11
Sorties des résidents.....	11
Système de sonnette d'appel.....	12
Articles personnels.....	12
Prévention des chutes.....	14
Usage de médicaments.....	14
Contrôle des infections.....	15
Confidentialité.....	18
Déménagement et renseignements financiers	
Procédure de départ.....	19
Renseignements financiers.....	19
Biens et services de soins personnels – Responsabilités du résident.....	22
Équipement de mobilité.....	25
Responsabilité en cas de perte ou de dommages.....	26
Transport et accompagnement.....	26
Aide médicale à mourir	
.....	29
S'engager	
Votre participation aux soins.....	31
Conseil des résidents.....	33
Directives en matière de soins de santé/ Planification préalable des soins.....	34

Welcome

This information handbook was created to help you transition into your new home. We are aware that this move is a big change for you and we want to help make the adjustment pleasant and positive.

Learning as much as possible about this new environment can help relieve the stress associated with a new home. In this handbook we have tried to answer some of the most commonly asked questions. You are encouraged to keep this handbook so that you and your family can use it as a reference from time-to-time.

Each personal care home in Southern Health-Santé Sud has their own handbook which describes in greater detail services provided. You will be given a copy before or when you move in.

We want our personal care homes to not only “look” like home, but “feel” like home. This affects how we interact with each other, how we do our daily tasks, and how we see our job in general.

Personal Care Home Services

There are 22 personal care homes in Southern Health-Santé Sud, in which 1 229 people live. We are proud to offer personal care services in our communities that are of high quality and

Bienvenue

Nous avons créé ce guide d'information afin de faciliter votre transition vers votre nouveau domicile. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un grand changement pour vous, et nous souhaitons rendre l'expérience aussi agréable et positive que possible.

En savoir le plus possible sur ce nouvel environnement peut atténuer le stress qui y est associé. Dans ce guide, nous avons essayé de répondre aux questions les plus souvent posées. Nous vous encourageons à le conserver pour que vous et votre famille puissiez-vous y reporter de temps à autre.

Chaque foyer de soins personnels au sein de Southern Health-Santé Sud possède son propre guide qui décrit en détail les services qui sont fournis. Vous en recevrez un exemplaire avant ou au moment d'y emménager.

Nous voulons que nos foyers de soins personnels non seulement ressemblent à votre maison, mais qu'ils donnent l'impression d'être chez vous. Cela oriente la manière dont nous interagissons avec les autres, dont nous accomplissons nos tâches quotidiennes et dont nous percevons notre rôle en général.

Les foyers de soins personnels

Il existe 22 foyers de soins personnels au sein de Southern Health-Santé Sud, qui hébergent 1 229 personnes. Nous sommes fiers d'offrir des services de soins personnels dans nos communautés qui sont de

responsive to the needs of people living in our personal care homes.

Each personal care home provides nursing care, medical services, recreation, housekeeping, laundry, nutrition and food services and a well-maintained, safe and pleasant environment. Specialized services such as occupational therapy, speech language pathology, and the Seniors Consultation Team are available as needed. Other services such as music therapy, social work, and spiritual care are available in some personal care homes.

Your Rights & Safety

Resident Bill of Rights

Each personal care home in Southern Health-Santé Sud has developed its own Bill of Rights. The Resident Bill of Rights is discussed by residents and their families together with personal care home staff. The Bill of Rights outlines what every resident of a personal care home is entitled to, and promotes decision making by residents.

Key elements of every Bill of Rights includes the right to:

- be treated with dignity and respect
- accept or refuse treatment
- exercise choice in daily activities
- privacy

grande qualité et adaptés aux besoins des résidents de nos foyers de soins personnels.

Chaque foyer de soins personnels offre des soins infirmiers, des services médicaux, des loisirs, des services d'entretien ménager et de buanderie, des services alimentaires et de nutrition, ainsi qu'un environnement bien entretenu, sécuritaire et agréable. Parmi les services spécialisés prodigués au besoin, mentionnons l'ergothérapie, l'orthophonie, et une équipe de consultation pour les aînés. Dans certains foyers de soins personnels, on propose également de la musicothérapie, des services sociaux et des soins spirituels.

Vos droits et votre sécurité

Charte des droits des résidents

Chaque foyer de soins personnels de Southern Health-Santé Sud a élaboré sa propre charte. Celle-ci est examinée par les résidents et leurs familles, conjointement avec les employés du foyer de soins personnels. La charte énonce les droits de tous les résidents d'un foyer de soins personnels et favorise la prise de décisions par les résidents.

Voici quelques éléments clés d'une charte des droits :

- droit d'être traité(e) avec respect et dignité
- droit d'accepter ou de refuser un traitement
- droit d'exercer un choix quant aux activités quotidiennes
- droit à la vie privée

- enjoy religious freedom
- be cared for as an individual, and
- be safe

Look for the Bill of Rights posted at your personal care home!

Complaints

Southern Health-Santé Sud takes your concerns and complaints seriously. If you have a complaint please let the staff working with you know right away. The person you tell will get more information from you about your complaint and will resolve your complaint as quickly as possible, if he or she can. If he or she cannot resolve your complaint, it will be brought to the manager of the personal care home.

The manager of the personal care home will try to resolve your complaint. If he or she cannot, then your complaint will be taken to the Director for the personal care home.

When you bring a complaint forward a formal process is started. You will get a response to your complaint through this process.

At any time, you should know that it is your right to have your concerns addressed in a timely manner.

Abuse

Southern Health-Santé Sud is committed to providing every resident in the region

- droit à la liberté religieuse
- droit à des soins personnalisés
- droit à la sécurité

Recherchez la charte des droits affichée dans votre foyer de soins personnels!

Plaintes

Southern Health-Santé Sud prend vos préoccupations et plaintes au sérieux. Si vous avez un sujet de plainte, veuillez en faire part immédiatement au personnel qui travaille avec vous. L'employé(e) à qui vous vous confiez vous demandera de plus amples renseignements et tentera de régler la plainte dans les plus brefs délais. Si il/elle est incapable de le faire, votre plainte sera dirigée vers le(la) gestionnaire du foyer de soins personnels. Dans le cas où ce dernier ou cette dernière n'y arrive pas, c'est le(la) directeur(trice) qui s'en chargera.

Lorsque vous déposez une plainte, une procédure officielle est lancée, au terme de laquelle vous obtiendrez une réponse.

Sachez que vous avez toujours le droit qu'on réponde à vos préoccupations en temps opportun.

Mauvais traitements

Southern Health-Santé Sud s'engage à fournir à tous les résidents de la région un environnement exempt de mauvais traitements ou de négligence. Aucune forme de mauvais traitements ou de négligence envers les résidents ne sera tolérée de la part du personnel, des familles, des bénévoles, des visiteurs ou des autres résidents. Chaque résident doit être

with an environment that is free from abuse or neglect. No form of abuse or neglect of residents by staff, families, volunteers, visitors or other residents will be tolerated or condoned. All residents are to be treated with dignity and respect by everyone at all times.

What is abuse?

Abuse includes physical, sexual, emotional and financial mistreatment. Any of these alone or in combination is considered “abuse” if the mistreatment is reasonably likely to cause death, serious harm or property loss.

What is neglect?

Neglect is an act or omission that deprives a resident of adequate care, adequate medical attention or other necessities. Any of these alone or in combination is considered “neglect” if the mistreatment causes or is reasonably likely to cause death or serious harm to the resident.

How can I report abuse or neglect?

All personal care homes must comply with *The Protection for Persons in Care Act*. This is a law that was proclaimed in 2001. This law helps protect adult residents, patients or persons receiving care from abuse.

Under the law it is mandatory to report suspected abuse promptly. Any person who has a reasonable basis to believe that a resident is, or is likely to be,

traité avec dignité et respect en tout temps.

Qu’entend-on par « mauvais traitements »?

La définition comprend tous les mauvais traitements, qu’ils soient d’ordre physique, sexuel, affectif et financier. Tous ces types de mauvais traitements, seuls ou combinés, sont considérés comme de la violence s’ils sont susceptibles d’entraîner la mort, des dommages graves ou une perte importante de biens.

Qu’entend-on par « négligence »?

Il s’agit d’un acte ou d’une omission qui a pour effet de priver un résident de soins appropriés, notamment sur le plan médical, ou d’autres nécessités de la vie. Tous ces types de négligence, seuls ou combinés, sont considérés comme de la négligence s’ils sont susceptibles de causer la mort ou des dommages graves.

Comment signaler les mauvais traitements ou la négligence?

Tous les foyers de soins personnels doivent se conformer à la Loi sur la protection des personnes recevant des soins, promulguée en 2001. Cette dernière vise à protéger les résidents adultes, les patients ou les personnes recevant des soins.

En vertu de la Loi, il est obligatoire de signaler rapidement tout soupçon de mauvais traitements. Quiconque a des motifs raisonnables de penser qu’un résident est victime de mauvais traitements, ou risque d’en subir, doit signaler ses préoccupations et les renseignements sur lesquels elles sont

abused, has a duty to report the belief and the information on which it is based to the Protection for Persons in Care Office at Manitoba Health, Seniors and Active Living. People who can report suspected abuse or neglect include staff members, families, residents, visitors, etc.

You should report your concerns to your personal care home, if you are comfortable, or directly to:

The Protection for Persons in Care Office

300 Carlton St
Winnipeg MB R3B 3M9

T 204-788-6366 or Toll free 866-440-6366 or

Deaf Access Line TTY/TDD: 204-774-8618
or Toll free 800-855-1511

Fax 204-775-8055

Email protection@health.gov.mb.ca

Website

www.gov.mb.ca/health/protection

Restraints

All persons living in a personal care home in Southern Health-Santé Sud can expect to live in an environment with minimal use of restraint. Minimal use of restraint is the least restrictive approach to care that promotes autonomy and dignity while maximizing safety.

fondées, à l'Office de protection des personnes recevant des soins, créé par Santé, Aînés et Vie actif. Parmi les personnes pouvant signaler les mauvais traitements ou la négligence, mentionnons le personnel, les familles, les résidents, les visiteurs, etc.

Si vous êtes à l'aise de le faire, vous devriez signaler vos préoccupations à votre foyer de soins personnels, ou sinon, directement à :

L'Office de protection des personnes recevant des soins

300, rue Carlton
Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9

T 204-788-6366 ou 866 440-6366

Ligne d'accès pour personnes sourdes ou malentendantes

T 204-774-8618 ou 800 855-1511

Télé. 204-775-8055

Courriel protection@health.gov.mb.ca

Site web

<http://www.gov.mb.ca/health/protection/index.fr.html>

Contentions

Tous les résidents d'un foyer de soins personnels au sein de Southern Health-Santé Sud sont censés vivre dans un environnement pratiquant le moins possible de contentions, c'est-à-dire l'approche de soins la moins limitative, favorisant ainsi l'autonomie et la dignité, tout en maximisant la sécurité.

Qu'entend-on par « contention »?

Il s'agit de toute limitation/réduction imposée au résident quant à sa capacité

What is a restraint?

A restraint is defined as any restriction/reduction of a resident's voluntary movement or freedom.

This may be by means of chemical, physical or environmental methods. A restraint is used for the sole purpose of ensuring the safety of self and/or others.

How is a decision made about using a restraint?

A restraint is only considered as a last resort for a resident's safety when all other care options have been explored, tried and exhausted.

The care team, including the resident and his/her family member or representative, needs to:

- conduct an assessment
- consider the benefits and burdens of using a restraint
- plan care together as a team
- get consent from the resident and his/her family member or representative to use the restraint
- use the restraint properly
- monitor and remove the restraint regularly
- reassess the use of the restraint every three months at a minimum and
- stop using the restraint as soon as possible

de bouger ou sa liberté. Elle peut être le résultat de méthodes chimiques, physiques ou environnementales.

Une contention sert uniquement à assurer la sécurité de la personne et/ou des autres.

Comment décide-t-on du recours à une contention?

Une contention n'est envisagée qu'en dernier recours pour la sécurité du résident, seulement après que toute autre option de soins a été explorée, éprouvée et épuisée.

L'équipe de soins, qui comprend le résident et un membre de sa famille ou son représentant, doit :

- procéder à une évaluation
- prendre en considération les avantages et désavantages du recours à une contention
- planifier ensemble le traitement
- obtenir le consentement du résident et du membre de sa famille ou de son représentant concernant le recours à une contention
- appliquer correctement la contention
- surveiller et supprimer la contention régulièrement
- réévaluer le recours à la contention tous les trois mois, au minimum
- cesser d'appliquer la contention dès que possible

Si vous avez des questions au sujet des contentions et de leur application, veuillez vous adresser au personnel de votre foyer de soins. Ces renseignements ont pour but de vous donner un aperçu de ce qu'est une contention, quand elle peut être

If you have any questions about restraints and their use, please speak to the staff at your personal care home. This information is intended to give you a basic understanding of what a restraint is, when it might be considered in your care and how it would be tried.

Smoke-free Environment

All personal care homes in Southern Health-Santé Sud are smoke-free. This includes e-cigarettes. When you move into your new home and you smoke, you will have an assessment to see if you can safely smoke alone or if you need help. You may need to arrange for your family or friends to assist you with smoking or you may need to hire someone to help you reach an area outside the personal care home where you can smoke. Employees are not permitted to assist residents to smoke.

Culture of Safety

All personal care homes strive to provide safe, competent and ethical care to residents through a positive culture of safety. This is an environment which promotes flexibility, open and honest communication, as well as learning by reporting and analyzing errors and near misses.

It is important to know that when you move into a personal care home, you are moving into a community of people. Just as you have needs for help with day-to-day living, so do other people.

envisagée, et comment elle peut être appliquée.

Environnement sans fumée

Il est interdit de fumer dans tous les foyers de soins personnels de Southern Health-Santé Sud, y compris la cigarette électronique. Si vous fumez au moment où vous emménagez dans votre nouveau domicile, on vous évaluera pour déterminer si vous pouvez fumer seul(e) en toute sécurité ou si vous avez besoin d'aide. Vous devrez peut-être prendre les mesures nécessaires pour que votre famille ou vos amis vous aident dans ce domaine, ou embaucher quelqu'un qui vous aiderait à atteindre une zone à l'extérieur du foyer de soins personnels où il est permis de fumer. Les employés ne sont pas autorisés à aider les résidents à fumer.

Culture de sécurité

Tous les foyers de soins personnels s'efforcent de prodiguer des soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique par l'entremise d'une culture positive de la sécurité. Il en découle un environnement qui favorise la flexibilité, une communication ouverte et honnête, ainsi que l'apprentissage grâce au signalement et à l'analyse des erreurs et incidents évités de justesse.

Il est important de savoir que quand vous emménagez dans un foyer de soins personnels, vous emménagez dans une communauté. Comme vous, les autres personnes ont besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne. D'autres personnes qui vivent dans le foyer peuvent aussi avoir des troubles ou des maladies qui

Other people who live in the personal care home may also have conditions or illnesses that can make living together difficult. Some examples are people who may wander into rooms uninvited or who may become upset with other people, noises, smells, certain activities, etc. We are committed to doing our best to help each individual and we ask each person living in the personal care home to be patient, kind and respectful of other residents and their abilities.

Environmental Safety

We take your personal safety seriously and work to create a place to live in which you are safe. We do things like:

- Regularly test water and air temperatures to make sure they are maintained at safe settings.
- Keep dangerous substances stored properly away from your living space.
- Inspect and service equipment regularly.
- Check windows and doors to make sure they are working properly in the case of fire.
- Practice disaster scenarios to make sure we are ready to respond.

Fire Safety

Fire drills are conducted monthly in all personal care homes, with all staff trained every year in fire safety. When the fire alarm rings, some doors will close

rendent la vie commune difficile. Il peut, par exemple, y avoir des personnes qui font de l'errance et entrent dans les chambres sans y être invitées ou qui réagissent mal à d'autres personnes ou à certains bruits, certaines odeurs, certaines activités, etc. Nous nous engageons à faire de notre mieux pour aider chaque individu et nous demandons à tous ceux qui vivent dans le foyer de soins personnels de faire preuve de patience, de gentillesse et de respect envers les autres résidents et leurs capacités.

Sécurité environnementale

Nous prenons votre sécurité personnelle au sérieux, et nous travaillons à créer un endroit dans lequel il est possible de vivre de façon sécuritaire. Entre autres, nous :

- Vérifions régulièrement les températures de l'eau et de l'air afin qu'elles soient maintenues à des niveaux sécuritaires.
- Entreposons correctement les substances dangereuses, loin de votre espace de vie.
- Inspectons et réparons l'équipement régulièrement.
- Vérifions les fenêtres et les portes afin de nous assurer de leur bon fonctionnement en cas d'incendie.
- Mettons en pratique des scénarios-catastrophes pour nous assurer que nous serions prêts, le cas échéant.

Sécurité incendie

Des exercices d'incendie ont lieu chaque mois dans tous les foyers de soins personnels, et le personnel reçoit une formation sur la sécurité incendie une fois

automatically and magnetically locked doors will automatically unlock. Steps to take in case of fire are posted throughout the personal care home. Residents and families should follow instructions and directions from staff members. DO NOT use the elevator when a fire alarm is ringing.

Security Systems

Each personal care home has a door security system to ensure safety for those residents who are at risk for wandering outside unattended. Residents and families will be oriented to the specific security system of the personal care home when a resident moves in.

Resident Leave

Whenever a resident leaves the home by him or herself or with family or friends, staff must be aware and the Resident Leave log sheet filled in. This is important in the event of an emergency in the home.

When a resident returns to the home, staff must also be made aware and the Resident Leave log sheet completed to show that the resident has returned. The resident and family/friends must speak directly with a nurse in the resident's care area when the resident returns to the home.

par an. Lorsque l'alarme incendie se déclenche, certaines portes se ferment automatiquement, et les portes verrouillées magnétiquement se déverrouillent automatiquement. Les mesures à prendre en cas d'incendie sont affichées dans tous les foyers de soins personnels. Les résidents et leurs familles doivent suivre les instructions et directives des membres du personnel. NE PAS emprunter l'ascenseur lorsque l'alarme incendie retentit.

Systèmes de sécurité

Tous les foyers de soins personnels sont dotés d'un système de sécurité pour portes afin de garantir la sécurité des résidents susceptibles de sortir sans surveillance. Les résidents et les familles seront informés du système de sécurité du foyer de soins personnels au moment de l'emménagement.

Sorties des résidents

Chaque fois qu'un résident quitte le foyer, seul ou en compagnie de sa famille ou de ses amis, le personnel doit en être averti et la feuille réservée à cet effet doit être remplie. Cela est important dans le cas où il arrive une urgence au foyer.

Il en est de même pour le retour : le personnel doit être averti et la feuille réservée à cet effet doit être remplie. Le résident et sa famille ou ses amis doivent alors s'adresser directement au personnel de l'unité de soins dont dépend le résident.

Call Bell System

Call bells are located at each bedside, each bathroom and in the tub rooms. This system is used for residents to call for help whenever help is needed.

Personal Items

To help you feel comfortable in your new home, you should bring personal items to make your space your own. Things like pictures and your own bedspread/ comforter can help you settle in well to your new home. Items such as televisions, radio clocks and telephones can be brought in also. Before you bring larger items such as personal chairs, you should talk to the personal care home staff about how the item may affect care provision and safe movement in the room for both you and staff. Larger items can pose a safety hazard for both you and staff. As your care needs change, staff may need to rearrange furniture and items in your room and may ask you to remove items in order to provide care.

Personal care items that are in aerosol cans are discouraged. During a fire these items can become explosive and cause injury to people. Many personal care items, such as hair spray, can also be purchased in a pump bottle.

Straight razors for shaving are not permitted in our personal care homes.

Système de sonnette d'appel

Des sonnettes d'appel se trouvent à chaque chevet et dans chaque salle de bains et salle équipée d'une baignoire. Ce système permet aux résidents de demander de l'aide quand ils ont en besoin.

Articles personnels

Pour améliorer votre confort et personnaliser votre espace, vous devriez apporter des articles personnels avec vous, comme des photos et votre propre couvre-lit/édredon. Ces articles contribueront à un sentiment de bien-être. Vous pouvez également apporter un téléviseur, un radio-réveil et un téléphone. Par contre, avant d'apporter de plus gros articles (p. ex. un fauteuil), vous devriez en discuter avec le personnel du foyer de soins personnels, car ils pourraient gêner la prestation de vos soins et la circulation sans risque à l'intérieur de la chambre, tant pour vous que pour le personnel. Les plus gros articles peuvent constituer un risque pour votre sécurité et celle du personnel. Le personnel pourrait devoir déplacer les meubles et objets dans votre chambre à mesure que vos besoins de soins changent et pourrait vous demander d'enlever certains objets afin de pouvoir assurer vos soins.

Nous décourageons l'emploi de produits pour soins personnels en aérosol. En cas d'incendie, ces objets peuvent exploser et causer des blessures. De nombreux produits pour soins personnels, comme le fixatif à cheveux, se vendent aussi dans des bouteilles à pompe.

Sometimes we get requests from residents or their families to bring in their own mattresses. Mattresses are provided by the home and are compliant with infection control standards. Personal mattresses cannot be brought into the personal care home.

All personal items should be labeled with your name.

Personal refrigerators are not encouraged in most personal care homes. This is due to ongoing challenges with maintaining cleanliness and significant space limitations in most personal care home rooms. All personal care homes have refrigerators available in each care area for residents to maintain a small supply of personal food items.

All small appliances and electrical equipment must meet CSA requirements and be checked by the maintenance personnel before being placed in your room.

Certain unsafe items may not be kept in the resident's room:

- toasters
- heaters
- hot plates
- kettles
- irons
- pocket knives
- scissors
- coffee percolators
- heating pads/magic bags
- electric blankets
- scatter rugs
- matches/lighters
- candles/sparklers
- halogen lamps

Les rasoirs droits ne sont pas autorisés dans nos foyers de soins personnels.

Les résidents ou leur famille demandent parfois s'ils peuvent apporter leur propre matelas. Le foyer fournit les matelas, qui sont conformes aux normes de lutte contre les infections. Vous ne pouvez pas apporter un matelas personnel dans un foyer de soins personnels.

Tous les articles personnels devraient être étiquetés à votre nom.

La plupart des foyers de soins personnels n'encouragent pas les réfrigérateurs personnels. Les raisons en sont la difficulté continue de maintenir leur propreté et les importantes contraintes d'espace dans la plupart des chambres de foyers de soins personnels. Tous les foyers de soins personnels mettent des réfrigérateurs à la disposition des résidents dans chaque unité de soins, où ils peuvent conserver une petite quantité de nourriture pour leur usage personnel.

Les petits appareils et l'équipement électrique doivent répondre aux normes de la CSA et être vérifiés par le préposé à l'entretien avant d'être placés dans votre chambre.

Enfin, voici des articles non sécuritaires qui ne peuvent pas être gardés dans la chambre du résident :

- cousins chauffants/sacs magiques
- plaques chauffantes
- couvertures électriques
- chandelles/cierges magiques
- couteaux de poche
- lampes halogènes
- radiateurs
- bouilloires

Fall Prevention

All personal care homes are committed to reducing the number of resident falls and the number of fall-related injuries through the implementation of a regional fall prevention strategy. Residents are assessed for their risk of falling when they move in and quarterly at a minimum. Residents who are at high risk for falling have a decal placed in their room and on their equipment to alert everyone to the risk. Residents who are at high risk for falling have individualized fall interventions listed in their care plan.

Fall prevention is everyone's responsibility.

More information about fall prevention can be found at your personal care home.

Medication Usage

All personal care homes have a process in place to ensure that all resident medications are regularly reviewed and medication usage is monitored. All residents have a quarterly review of their medications involving the nurse, physician and pharmacist. The medication review can include:

- ensuring the resident's pain is being controlled
- noting any drug interactions or adverse effects

- grille-pain
- fers à repasser
- percolateurs
- allumettes/briquets
- tapis
- ciseaux

Prévention des chutes

Tous les foyers de soins personnels s'engagent à réduire le nombre de chutes et de blessures qui en découlent grâce à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de prévention des chutes. On évalue le risque de chute des résidents au moment de leur emménagement, puis au moins une fois par trimestre. Pour les résidents à haut risque de chute, un autocollant est fixé dans leur chambre et sur leur équipement afin d'aviser les autres du risque. De plus, leur plan de soins comprend des interventions personnalisées de prévention des chutes.

La prévention est la responsabilité de tous.

Vous pouvez obtenir plus d'information sur la prévention des chutes dans votre foyer de soins personnels.

Usage de médicaments

Tous les foyers de soins personnels ont un processus en place qui garantit d'une part que les médicaments des résidents font régulièrement l'objet d'une révision et d'autre part que l'usage des médicaments est sous surveillance. Le traitement médicamenteux des résidents est revu tous les trois mois, avec la participation de l'infirmier(ière), du médecin et du(de la) pharmacien(ne). Cet examen peut comprendre :

- veiller à ce que la douleur du résident soit contrôlée

- ensuring the resident/family's input is incorporated into treatment decisions
- ensuring care strategies and non-medication interventions are implemented when behavioural concerns arise rather than using medication as a first line intervention

Infection Control

Communicable Disease Information

A communicable disease is a sickness caused by germs spread from one person to another. Different types of germs can be spread in many different ways:

- when you breathe or inhale germs in the air
- when you touch blood or other body fluids
- when you touch objects that have germs on them (e.g. telephone or door knob)
- when you eat food or drink fluids that have not been properly prepared or stored, they may contain germs.

Residents in personal care homes are at risk for certain communicable diseases because they may not be able to fight infections as well as healthy people due to normal aging or poor health status. As well, residents in personal care homes live in close contact with many people,

- repérer toute interaction entre les médicaments ou tout effet indésirable
- s'assurer de la participation du résident/de la famille aux décisions portant sur le traitement
- veiller au recours à des stratégies de soins et à des interventions non médicamenteuses lorsque surviennent des problèmes comportementaux, plutôt que de recourir immédiatement aux médicaments.

Contrôle des infections

Maladies transmissibles

Une maladie transmissible est causée par la propagation de germes d'une personne à une autre. Différents types de germes peuvent se propager de nombreuses différentes façons :

- par l'inhalation de germes dans l'air
- par le contact avec du sang ou d'autres fluides corporels
- par le contact avec des objets recouverts de germes (p. ex. téléphone ou poignée de porte)
- par l'absorption d'aliments ou de liquides qui n'ont pas été bien préparés ou entreposés

Les résidents des foyers de soins personnels sont à risque de contracter certaines maladies transmissibles parce qu'ils ne peuvent pas lutter contre les infections comme les personnes en bonne santé, et ce, en raison du vieillissement normal ou de leur mauvais état de santé. De plus, les résidents vivent en contact étroit avec beaucoup de monde, et par conséquent

which can increase the number of germs they are exposed to.

Immunizations

All residents, staff and regular visitors and family members/representatives are encouraged to receive a flu shot every year. The flu shot is given to residents with consent, by a nurse every fall. The general public is encouraged to get a flu shot by attending a public health community flu clinic or by seeing their public health nurse, primary care provider (e.g. doctor or nurse practitioner) or pharmacist.

Influenza (the flu) can lead to serious respiratory illness or death in the elderly. Staff and visitors decrease the chances of spreading the flu to residents when they get a flu shot every year. Residents are also encouraged to receive the pneumo-coccal vaccine if they have not already had it.

Hand Washing

All visitors to a personal care home should wash their hands or use hand sanitizer when coming into and leaving the home.

Hand washing is the single most important thing you can do to stop the spread of germs and to protect residents from sickness and infection.

Visitors should remember to wash their hands before and after helping a resident eat and before and after

sont exposés à un nombre accru de germes.

Immunisations

Les résidents, le personnel, les visiteurs réguliers et les membres de la famille/représentants sont vivement invités à se faire vacciner contre la grippe tous les ans. Le vaccin contre la grippe est administré chaque automne par un(e) infirmier(ère), avec le consentement des résidents. Le grand public est également encouragé à se faire vacciner, soit dans une clinique communautaire de vaccination, soit par un(e) infirmier(ère) de la santé publique, un prestataire de soins primaires, comme un médecin ou un(e) infirmier(ère) praticien(ne), ou un(e) pharmacien(ne).

L'influenza (la grippe) peut mener à une maladie respiratoire grave ou causer la mort chez les aînés. En se faisant vacciner chaque année, le personnel et les visiteurs diminuent les risques de propagation de la grippe aux résidents. Les résidents sont également encouragés à recevoir le vaccin contre le pneumocoque si cela n'a pas encore été fait.

Lavage des mains

Tous les visiteurs d'un foyer de soins personnels devraient se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains en arrivant et en quittant l'établissement.

Vous laver les mains est le geste le plus important que vous puissiez faire pour cesser la propagation des germes et protéger les résidents des maladies et infections.

providing care to a resident they are visiting.

Visitors to all personal care homes should wash their hands or use hand sanitizer when coming to and leaving the home.

Outbreak Protocol

A communicable disease outbreak occurs when there are more cases of a communicable disease, like the flu or diarrhea, than usual. In a communicable disease outbreak, public health staff will work with the personal care home to stop the spread of germs.

This may be done by:

- limiting activities of residents
- limiting visitors of residents
- stopping admissions or transfers of residents
- using protective clothing (such as gowns, gloves and masks)
- taking specimens (e.g. nose or throat swabs) to identify germs causing the outbreak
- giving residents precautionary antiviral medications

We would ask that if you have been unwell, that you not visit the personal care home. If you have had symptoms such as cough, sore throat, fever, aches/pains, vomiting or diarrhea, please refrain from visiting. You can stay in touch with a family member or friend

Les visiteurs devraient se souvenir de se laver les mains avant et après avoir aidé un résident à manger, et avant et après lui avoir prodigué des soins.

Protocole d'intervention en cas d'épidémies

Une épidémie de maladies transmissibles se produit lorsqu'on dénombre plus de cas que d'habitude d'une certaine maladie, comme la grippe ou la diarrhée. Dans une telle situation, le personnel de la santé publique collabore avec le foyer de soins personnels pour faire cesser la propagation des germes.

On peut procéder comme suit :

- limiter les activités des résidents
- limiter le nombre de visiteurs
- cesser les admissions ou les transferts de résidents
- porter des vêtements de protection (p. ex. blouses d'hôpital, gants, masques)
- prélever des échantillons (p. ex. dans le nez, dans la gorge) afin de repérer les germes responsables de l'épidémie
- administrer aux résidents des médicaments antiviraux à titre de précaution

Si vous avez été malade et que vous présentez certains symptômes (toux, mal de gorge, fièvre, douleurs, vomissements ou diarrhée), on vous demande de vous abstenir de toute visite au foyer de soins personnels. Vous pouvez rester en contact par téléphone avec le membre de votre famille ou ami(e) jusqu'à ce que vous vous rétablissiez et soyez en mesure de rendre visite.

in the personal care home by telephone until you are well again to visit.

Confidentiality

Under the *Personal Health Information Act* all resident's personal health information, recorded or exchanged verbally, is confidential. This confidential information is kept on the resident's health record, also called a 'chart' and is provided only to those people authorized to have access. This information is collected and shared between caregivers on a "need to know" basis in order to meet the resident's ongoing care needs.

Your chart may be kept in a paper-based or electronic format. Your chart includes basic information about you: your name, date of birth, Manitoba Health number, Personal Health Identification Number, contact person(s), as well as social and medical history. It may also include: financial information, reports from doctors or lab tests and ongoing progress notes made by the health care team caring for you.

We take your care and confidentiality seriously. All health care team members, including physicians, nurses, housekeepers, etc. must keep your information private and confidential.

You have a right to examine, receive a copy of and request a correction to your information by a formal process.

Confidentialité

En vertu de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*, tous les renseignements médicaux personnels du résident, enregistrés ou échangés verbalement, sont confidentiels. Ces derniers sont conservés dans son dossier médical et ne sont divulgués qu'aux personnes autorisées à y accéder. Ces renseignements sont recueillis et échangés, au besoin, entre les prestataires de soins afin de répondre aux besoins continus en matière de soins du résident.

Votre dossier peut être conservé en format papier ou électronique. Il comprend vos renseignements de base, notamment votre nom, votre date de naissance, votre numéro de Santé Manitoba, votre numéro d'identification médical personnel, vos personnes-ressources, ainsi que vos antécédents sociaux et médicaux. Il peut également comprendre des renseignements financiers, des rapports médicaux ou résultats de tests de laboratoire, ainsi que des notes sur les progrès réalisés, de la part de l'équipe de soins qui s'occupe de vous.

Nous prenons au sérieux vos soins et la confidentialité. Tous les membres de l'équipe de soins, y compris les médecins, le personnel infirmier, le personnel de l'entretien ménager, etc., doivent garder vos renseignements de manière privée et confidentielle.

Vous avez le droit d'examiner vos renseignements, d'en recevoir un exemplaire et de demander toute

You must give Southern Health-Santé Sud permission to release or disclose any information about yourself.

If you have any questions about the collection or use of personal health information, please speak with the manager of your home.

Moving Out & Financial Information

Moving Out Process

When a resident no longer requires personal care home services or has deceased, the resident's belongings must be removed within one business day of moving out or death. This allows the personal care home to prepare the space for a new resident who needs personal care services.

Financial Information

Manitoba Health, Healthy Living and Seniors charges each resident of a personal care home or paneled patient in hospital a daily residential charge that is based on income. Detailed information about the residential rate and how it is calculated is found in the booklet 'Personal Care Services: A Guide to Services and Charges in Manitoba' published by the Government of Manitoba.

rectification par l'entremise d'un processus officiel.

Vous devez accorder la permission à Southern Health-Santé Sud de communiquer ou divulguer tout renseignement à votre sujet.

Si vous avez des questions sur la collecte ou l'utilisation des renseignements médicaux personnels, veuillez communiquer avec le(la) gestionnaire du foyer.

Déménagement et renseignements financiers

Procédure de départ

Lorsqu'un résident ne requiert plus les services d'un foyer de soins personnels ou meurt, ses articles personnels doivent être retirés de sa chambre dans un délai d'un jour ouvrable suivant le déménagement ou le décès. Cela permet au foyer d'aménager l'espace pour un nouveau résident ayant besoin de services de soins personnels.

Renseignements financiers

Santé Manitoba, Aînés et Vie active impose un tarif quotidien basé sur le revenu à tout résident de foyer de soins personnels ou patient hospitalisé ayant fait l'objet d'une évaluation. De plus amples renseignements sur ce tarif et la façon dont il est calculé se trouvent dans le livret intitulé Services de soins personnels : Guide

Information about reduced charges and appeals can be found in this booklet (Personal Cares Services) as well.

You can ask for a copy of this booklet from the personal care home, your Case Coordinator - Home Care or access it on-line at: <http://www.gov.mb.ca/health/pcs/guide.html>

The residential charge is payable in advance, on or before the first day of each month. A monthly invoice will be sent to the identified financial designate. Payment arrangements should be made with the business office of the personal care home when the resident moves in.

Additional Expenses

Individual resident expenses such as hairdressing, foot care, massage therapy, equipment purchases, petty cash, etc. are managed by each personal care home slightly differently. Please discuss how these costs are managed with staff at your personal care home.

Government Financial Assistance Programs

If you are married and your spouse moves into a personal care home, the daily residential rate is set based on the combined incomes of you and your spouse. You may find that the cost of living in two separate homes creates financial burden. There may be assistance available to ease this burden.

des frais et des services au Manitoba, publié par le gouvernement du Manitoba.

On y trouve également de l'information sur les frais réduits et les processus d'appel.

Vous pouvez en obtenir un exemplaire auprès du foyer de soins personnels ou de votre coordonnateur(trice) de cas - Soins à domicile, ou encore le consulter en ligne à : <https://www.gov.mb.ca/health/pcs/guide.fr.html>

Les frais de résidence sont payables à l'avance, soit le premier jour du mois ou avant. Une facture mensuelle sera envoyée à la personne responsable des questions financières. Les modalités de paiement devraient être définies avec le bureau du foyer de soins personnels au moment de l'emménagement du résident.

Frais supplémentaires

Les frais rattachés à chaque résident pour les services de coiffure, les soins des pieds, la massothérapie, l'achat d'équipement, la petite caisse, etc., sont gérés de manière légèrement différente par chaque foyer de soins personnels. Veuillez en discuter avec le personnel de votre foyer de soins personnels.

Programmes gouvernementaux d'aide financière

Si vous êtes marié(e) et que votre époux(se) emménage dans un foyer de soins personnels, le tarif de résidence quotidien est fixé selon le montant combiné de votre revenu et de celui de votre époux(se). Vous constaterez peut-être alors que vivre dans deux logements distincts engendre un fardeau financier.

- Call Service Canada at 800-277-9914 to discuss your Old Age Security payment.
- Have both you and your spouse's Social Insurance Numbers and your Notice of Assessment for the last taxation year available, as Service Canada may ask for them.
- Explain that your spouse is being paneled for admission to a personal care home and that you are physically separated because of ill health. This is called 'Involuntary Separation'.

If you and your spouse are receiving the Guaranteed Income Supplement and are living apart due to one of you living in a personal care home or in hospital awaiting placement for a personal care home, it may be to your financial advantage to be considered as a single person for Guaranteed Income Supplement purposes.

For further information about this, contact the:

- personal care home business office, social worker or management staff
- Service Canada office nearest you or T 800-277-9914
- visit the Service Canada website at www.servicecanada.gc.ca

Cependant, de l'aide pourrait vous être offerte afin d'alléger la situation.

- Téléphonnez à Service Canada 800-277-9914 pour discuter du montant de votre pension de la Sécurité de la vieillesse.
- Ayez à portée de la main votre numéro d'assurance sociale et celui de votre époux(se), ainsi que votre avis de cotisation pour la dernière année d'imposition, au cas où Service Canada vous les demanderait.
- Expliquez à Service Canada que votre époux(se) attend d'être placé(e) dans un foyer de soins personnels et que vous devez être physiquement séparés pour des raisons de santé. C'est ce qu'on appelle « séparation involontaire ».

Si vous et votre époux(se) recevez le Supplément de revenu garanti et que vous vivez séparément parce que l'un d'entre vous est dans un foyer de soins personnels ou à l'hôpital en attendant d'être placé(e) dans un foyer, il pourrait être avantageux sur le plan financier d'être considéré(e) comme célibataire dans le cadre du programme de Supplément de revenu garanti.

Pour en savoir plus :

- communiquez avec le bureau du foyer de soins personnels, le(la) travailleur(se) social(e) ou l'équipe de gestion
- rendez-vous au bureau de Service Canada le plus près de chez vous ou T 800-277-9914
- consultez le site de Service Canada : www.servicecanada.gc.ca

Personal Care Goods & Services – Resident's Responsibilities

The *Personal Care Services Insurance and Administration Regulation* under *The Health Services Insurance Act* states which services and goods are the responsibility of the resident and which are the responsibility of the home. These charges are outlined below:

Responsibility for Payment for Goods & Services

Clothing

PCH Responsibility: laundering and minor repairs, e.g. button replacement, seam repairs

Resident Responsibility: purchase, replacement, labeling, major repairs, alterations and dry cleaning

Room Set-up

PCH Responsibility: cleaning, paint touch up and clean linen

Resident Responsibility: television, phone and internet hook-up and monthly charges, charges for moving phone, cable or internet service to a preferred room, dry cleaning of owned items, e.g. drapes and blankets

Personal Consumption/Use

PCH Responsibility: general personal hygiene and skin care products, e.g. body lotion, denture cups, shampoo,

Biens et services de soins personnels – Responsabilités du résident

Le *Règlement sur l'assurance relative aux services de soins personnels* et l'administration des foyers de soins personnels, en vertu de la *Loi sur l'assurance-maladie*, mentionne quels biens et services sont la responsabilité du résident, et quels sont ceux qui incombent au foyer. Voir ci-dessous:

Responsabilité du paiement des biens et services

Vêtements

Responsabilité du foyer : lessive et réparations mineures (p. ex. remplacement des boutons, réparation des coutures)

Responsabilité du résident : achat, remplacement, étiquetage, réparations importantes, retouches et nettoyage à sec

Chambre

Responsabilité du foyer : nettoyage, retouches de peinture, propreté du linge de maison

Responsabilité du résident : connexion du téléviseur, du téléphone et de l'ordinateur à Internet ainsi que les frais mensuels associés, frais liés au déplacement du téléviseur, du téléphone ou de l'ordinateur dans une autre chambre, nettoyage à sec de ses propres articles (p. ex. rideaux, couvertures)

body cleanser including soap, perineal cleanser and barrier products

Resident Responsibility: cosmetics, deodorant, mouthwash, toothbrush & paste, denture cleaner/adhesive, facial tissue, non-prescription lotions, creams, sun screen, personal hygiene products (other than provided by the PCH), support hose, compression stockings, compression garments and alcoholic beverages

Equipment

PCH Responsibility - *for use by more than one resident:* mechanical lifts and slings, sliders, commodes, transfer belts, transport wheelchairs, basic walkers, overhead trapeze bars, crutches for short term use, raised toilet seats; portable oxygen tanks, regulators and oxygen concentrators and supplies, restraint devices, fall mats for short term use, bed and chair alarm systems (excluding the sensor mats), preventative maintenance of all facility owned equipment

Resident Responsibility - *for the exclusive use of the resident:* lift slings, sliders, commodes, transfer belts, transfer poles, wheelchairs (WCs), WC cushions/seating for pressure relief or reduction, positional aids, walkers, crutches, canes for long term use; portable oxygen for outings other than approved recreation programs, bed and chair alarm sensor mats (excluding alarm system), fall mats, insurance for repair or loss of personal belongings, repair and preventive

Articles personnels

Responsabilité du foyer : produits d'hygiène corporelle et pour le soin de la peau (p. ex. lotion pour le corps, verre à dentier, morceaux d'éponge, shampoing, nettoyant pour le corps, y compris savon, nettoyant périnéal, produits de protection)

Responsabilité du résident : cosmétiques, déodorant, rince-bouche, brosse à dents et dentifrice, nettoyant/ adhésif dentaire, mouchoirs, lotions en vente libre, crèmes, écran solaire, produits d'hygiène corporelle (autres que ceux fournis par le foyer), bas et vêtements de compression, boissons alcoolisées

Équipement

Responsabilité du foyer - *à usage collectif :* appareils de lavage mécanique, alèses de positionnement, chaises d'aisance, courroies de transfert, fauteuils roulants, marchettes de base, barres de trapèze, béquilles pour usage à court terme, sièges de toilette surélevés, bouteilles d'oxygène portatives, régulateurs d'oxygène, concentrateurs d'oxygène et fournitures, dispositifs de contention, tapis de protection pour usage à court terme, systèmes d'alarme pour lit et fauteuil (sauf les tapis détecteurs), entretien préventif de tout l'équipement appartenant à l'établissement

Responsabilité du résident - *à usage exclusif du résident :* appareils de lavage, alèses de positionnement, chaise d'aisance, courroies de transfert, poteaux de soutien, fauteuils roulants, coussins/sièges pour fauteuils roulants conçus pour soulager ou diminuer la

maintenance contract for owned equipment

Medical/Nursing Supplies

PCH Responsibility: dressing/wound management supplies, compression dressings, treatments for venous ulcers. Needles, syringes, lancets, supplies and monitors for assessing blood glucose levels, routine diagnostic testing materials, catheters, drainage bags, tube feeding and ostomy supplies, disinfectants, antiseptics etc., incontinence care products (as determined by individual resident assessment)

Resident Responsibility: incontinence care products preferred by the resident (including pull-up type products) and not supplied by the facility

Dietary Supplies

PCH Responsibility: food, including special and therapeutic diets, dietary supplies, thickeners and nutritional supplements

Resident Responsibility: personal use aids and utensils

Drugs, Biologicals and Related Preparations

PCH Responsibility: prescribed drugs and over the counter preparations approved by Manitoba Health, Seniors and Active Living *

Resident Responsibility: resident requested products not prescribed by a physician or extended practice nurse,

pression, dispositifs de réglage de position, marchettes, béquilles, cannes pour usage à long terme, bouteilles d'oxygène portatives pour sorties autres que celles proposées par le service de loisirs, systèmes d'alarme pour lit et fauteuil (sauf les tapis détecteurs), tapis de protection, assurance pour réparation ou perte d'effets personnels, réparation et entretien préventif de l'équipement appartenant au résident

Fournitures médicales/soins infirmiers

Responsabilité du foyer : pansements/ fournitures pour traitement des plaies, pansements de compression, traitements pour ulcères veineux, aiguilles, seringues, lancettes, fournitures et moniteurs pour mesurer les niveaux de glucose, fournitures pour tests diagnostiques habituels, cathéters, sacs de drainage, fournitures pour alimentation par sonde et ostomie, désinfectants, antiseptiques, produits de protection contre l'incontinence (déterminés à la suite de l'évaluation du résident)

Responsabilité du résident : produits de protection contre l'incontinence préférés par le résident (y compris de type à enfilage) et non fournis par l'établissement

Diététique

Responsabilité du foyer : aliments, y compris régimes spéciaux et thérapeutiques, fournitures diététiques, épaississants, suppléments alimentaires

Responsabilité du résident : accessoires et ustensiles à usage personnel

including herbal or other alternative therapies

Supportive Aids

Resident Responsibility: repair and replacement of dentures, eye glasses, hearing aides and batteries

Personal Services

Resident Responsibility: hiring of additional private services such as hairdressing, manicures, pedicures, massage therapy, chiropody, companion care or private duty nursing

* The Manitoba Formulary and the PCH Drug Program drug benefit lists are very similar except that the PCH Drug Program benefit list includes over the counter laxatives, cough and cold products and vitamins that are not covered through Pharmacare.

Mobility Equipment

As outlined in the list above, it is the resident's responsibility to purchase equipment that will be used by the resident. This means that the resident will be responsible to pay for mobility equipment such as special sheets, sliders or mechanical lift slings. If the resident has been assessed as needing this type of equipment the resident may be asked to buy two of each type of equipment. This is so that if one item becomes dirty or soiled, a clean one is available for use.

Médicaments, préparations biologiques et préparations connexes

Responsabilité du foyer : médicaments sous ordonnance et en vente libre approuvés par Santé Manitoba, Aînés et Vie active *

Responsabilité du résident : tout produit requis par le résident qui n'est pas prescrit par le médecin ou le personnel infirmier au champ de compétences élargi (p. ex. plantes médicinales ou autres thérapies alternatives)

Accessoires de soutien

Responsabilité du résident : réparation et remplacement de dentiers, de lunettes, d'appareils auditifs et de piles

Services personnels

Responsabilité du résident : services privés supplémentaires (p. ex. services de coiffure, manucure, pédicure, massothérapie, podologie, services de compagnon, soins infirmiers privés)

* La Liste des médicaments admissibles et interchangeables du Manitoba et celle des foyers de soins personnels sont très semblables, sauf que cette dernière comprend des laxatifs, des produits contre la toux et le rhume et des vitamines en vente libre, qui ne sont pas couverts par le Régime d'assurance-médicaments.

Équipement de mobilité

Comme il est indiqué dans la liste ci-dessus, le résident est responsable de l'achat d'équipement pour son usage personnel (p. ex. draps spéciaux, alèses de

Equipment is regularly inspected for safety. When equipment becomes unsafe the resident will be asked to replace the unsafe equipment.

Please speak with your personal care home about mobility equipment to ensure you understand your responsibilities for purchase of this equipment.

Some residents use power mobility devices for personal movement. Examples of this include powered wheelchairs. Before a resident may use a powered mobility device in a personal care home, the resident must be assessed for safe and competent use of the device.

Responsibility for Loss or Damage

Personal care homes cannot be responsible for any items or money that is lost, stolen or damaged. Please report any losses immediately to the nurse in charge.

Residents/families are encouraged to consider personal insurance on individual/ personal property including hearing aids, glasses and dentures as applicable.

positionnement, appareils de levage mécanique). Si on estime qu'il a besoin de cet équipement, on pourrait lui demander d'en acheter deux de chaque type. Ainsi, dès qu'un des articles est souillé, on peut se servir de celui qui est propre.

L'équipement est régulièrement inspecté à des fins de sécurité. Lorsque l'équipement devient non sécuritaire, on demande au résident de le remplacer.

Veillez-vous informer auprès de votre foyer de soins personnels au sujet de l'équipement de mobilité afin de bien comprendre vos responsabilités à cet égard.

Certains résidents utilisent un appareil motorisé pour se déplacer, par exemple un fauteuil roulant électrique. Avant de pouvoir utiliser une aide à la mobilité motorisée dans un foyer de soins personnels, le résident doit être évalué pour déterminer sa compétence et sa prudence dans l'utilisation de cet appareil.

Responsabilité en cas de perte ou de dommages

Les foyers de soins personnels ne peuvent être tenus responsables des articles ou de l'argent perdus, volés ou endommagés. Veuillez signaler toute perte au personnel infirmier chargé de vos soins, dans les plus brefs délais.

Les résidents/familles sont encouragés à envisager de souscrire une assurance couvrant les biens personnels, y compris les appareils auditifs, les lunettes et les dentiers, le cas échéant.

Escorts/Transportation

Responsible Payer – Resident:

Type of resident transportation:

- Visit to family or friends and recreational outings.
- Transportation costs associated with routine visits to primary health clinics, physician/optometrist/audiologist/dentist/denturist/or other practitioner clinics or any transports where the resident is capable of traveling using a handi-van, taxi or private automobile.
- Transportation to a hospital where the visit has been scheduled through consultation with the receiving facility for treatment or a diagnostic test where the resident is capable of traveling using a handi-van, taxi or private automobile.
- Transportation to a hospital where the visit is due to a primary response for emergency medical service and where the patient is not returned to the PCH within 24 hours.
- Transportation of a patient from a hospital to PCH where the resident is capable of traveling using a handi-van, taxi or private automobile.

Responsible payer – Southern Health-Santé Sud except if the resident is:

- a person who is eligible for health care benefits, including coverage of

Transport et accompagnement

Responsable du coût – résident :

Type de transport :

- Visite à la famille ou à des amis, sortie récréative.
- Transport pour une visite de routine à une clinique de soins primaires, un médecin, un optométriste, un audiologiste, un dentiste ou un autre praticien, et tout déplacement pour lequel le résident peut utiliser le service handi-van, un taxi ou une voiture privée.
- Transport à un hôpital pour une visite prévue après consultation de l'établissement qui accueille le résident en vue d'un traitement ou d'un examen diagnostique et pour laquelle le résident peut utiliser le service handi-van, un taxi ou une voiture privée.
- Transport à un hôpital pour une visite qui est due à une première intervention des services médicaux d'urgence et que le patient ne revient pas au FSP dans les 24 heures qui suivent.
- Transport d'un patient de l'hôpital au FSP quand le résident est capable d'utiliser le service handi-van, un taxi ou une voiture privée.

Responsable du coût – Southern Health-Santé Sud, sauf si le résident est :

- une personne qui a droit à des prestations pour soins de santé d'Anciens combattants Canada, y compris au remboursement des coûts de transport;
- une personne qui a eu un accident d'automobile et qui a droit au

transportation costs from Veterans Affairs Canada

- a person involved in a motor vehicle incident and who is eligible for coverage of transportation costs under The Manitoba Public Insurance Corporation Act
- a person who has access to social assistance funding
- a person who is an eligible recipient entitled to receive benefits under the Non-Insured Health Benefits Program, Health Canada

Type of resident transportation:

- Transportation to a hospital where the visit has been scheduled through consultation with the receiving facility for treatment or a diagnostic test where the ambulance is **medically necessary**.
- Transportation to a hospital where the visit is a primary response for emergency medical service and where the patient is returned to the PCH within 24 hours.
- Transportation of a patient from a hospital to PCH where the ambulance is **medically necessary**.

Transportation by ambulance is **medically necessary** when the resident is stretcher bound due to illness or injury and the resident is in the care of or requires active treatment for a medical condition provided by a health

remboursement des coûts de transport en vertu de la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba;

- une personne qui a accès au financement de l'aide sociale;
- une personne qui est un bénéficiaire admissible ayant le droit de recevoir des prestations du Programme des services de santé non assurés de Santé Canada

Type de transport :

- Transport à un hôpital pour une visite prévue après consultation avec l'établissement qui accueille le résident en vue d'un traitement ou d'un examen diagnostique quand l'ambulance est **nécessaire pour des raisons médicales**.
- Transport à un hôpital pour une visite qui est due à une première intervention des services médicaux d'urgence et que le patient revient au FSP dans les 24 heures qui suivent.
- Transport d'un patient de l'hôpital au FSP quand une ambulance est nécessaire pour des raisons médicales.

Le transport en ambulance est **nécessaire pour des raisons médicales** quand le résident est confiné à une civière à cause d'une maladie ou d'une blessure et qu'il est sous les soins d'un professionnel de la santé titulaire d'un permis d'exercer de la province du Manitoba ou qu'il a besoin d'un traitement actif fourni par ce professionnel pour un trouble médical.

Le personnel infirmier du foyer de soins personnels est responsable de choisir la forme de transport la plus appropriée (voiture, service handi-van, ambulance). Le personnel infirmier est aussi responsable

professional licensed in the Province of Manitoba.

The nurse from the personal care home is responsible for selecting the most appropriate type of transportation (car, handi-van or ambulance). The nurse is also responsible for making sure that the type of transportation and assignment of an escort are appropriate to safeguard the health and well-being of the resident.

Escort costs are the responsibility of the resident if requested by the resident or his/ her family/representative.

Medical Assistance in Dying

Medical assistance in dying (MAID) takes place when an authorized health care provider provides or administers medication that intentionally brings about a patient's or resident's death, at the request of the patient or resident. This procedure is available only where a patient or resident meets the criteria set out in the federal legislation on MAID.

MAID is recognized as a medical procedure to the extent that it is permitted by the law and as one of a number of medical procedures and therapeutic services which are available to individuals who are suffering from a

de veiller à ce que le type de transport et l'accompagnateur choisis conviennent pour sauvegarder la santé et le bien-être du résident.

Le coût de l'accompagnement est la responsabilité du résident si l'accompagnement est demandé par le résident, sa famille ou son représentant.

Aide médicale à mourir

Il y a l'aide médicale à mourir quand un fournisseur de soins de santé autorisé fournit ou administre une médication qui cause intentionnellement la mort d'un patient ou résident, à la demande de ce patient ou résident. Cette intervention est possible seulement quand le patient ou résident répond aux critères établis par la loi fédérale sur l'aide médicale à mourir.

L'aide médicale à mourir est reconnue comme étant une intervention médicale dans la mesure où elle est autorisée par la loi et comme faisant partie de plusieurs interventions médicales et services thérapeutiques offerts aux personnes qui souffrent d'un trouble médical grave et irrémédiable.

Tous les résidents des foyers de soins personnels de Southern Health-Santé Sud peuvent parler de l'aide médicale à mourir avec leur équipe de soins. Les résidents et leur famille peuvent aussi adresser leurs questions à l'équipe provinciale qui a été formée pour aider les patients qui ont des questions ou veulent obtenir l'aide

grievous and irremediable Medical Condition.

All residents in personal care homes in Southern Health-Santé Sud may speak with their health care team about MAID. Residents and their families may also direct any questions to the provincial service team established to support patients who have questions or want to access the medical assistance in dying process. For more information or to contact the service team **T 204-926-1380** or email: Maid@wrha.mb.ca

Some personal care homes in Southern Health-Santé Sud are abstaining facilities. If a resident has questions about the availability of MAID at a certain personal care home, the resident is encouraged to request the home's policy.

Where a resident expresses an interest in the provision of MAID, requests information about MAID or otherwise pursues the assessment process and/or the provision of MAID, there shall not be any:

- discriminatory or retaliatory action against the resident or their family; or
- action or failure to take action which may or does result in the reduced availability or diminution of the level of health or medical services provided to the resident; or
- discharge or transfer to another health care facility, except in accordance with a documented

médicale à mourir. Pour avoir de plus amples renseignements ou communiquer avec l'équipe au **T 204-926-1380** ou envoyez un courriel : Maid@wrha.mb.ca

Certains foyers de soins personnels de Southern Health-Santé Sud n'offrent pas l'aide médicale à mourir. Si un résident se demande si l'aide médicale à mourir est offerte dans un foyer de soins personnels particulier, nous l'encourageons à demander de voir la politique du foyer à cet égard.

Quand un résident exprime de l'intérêt à recevoir l'aide médicale à mourir, demande de l'information sur l'aide médicale à mourir, entreprend le processus d'évaluation à cette fin ou reçoit l'aide médicale à mourir :

- il ne doit y avoir aucune mesure de discrimination ou de représailles contre le résident ou sa famille
- il ne doit y avoir aucune mesure ou omission qui pourraient entraîner ou qui entraînent une diminution des services médicaux ou services de santé fournis au résident ni du niveau de ces services
- il ne doit y avoir aucune mesure visant le départ du résident ou son transfert à un autre établissement de santé, sauf si elle est conforme à un plan de traitement documenté et approuvé pour le résident ou si elle est prise aux fins d'administrer l'aide médicale à mourir

treatment plan approved for the resident or for the purposes of the provision of MAID

Getting Involved

Your Participation in Care

You and your family or representative(s) (people who are important to you and help you) are an important part of your care team. We strongly encourage you to take part in making choices and decisions about your care and will work with you to help you maintain your independence and individuality.

Family members or representatives are often the main care providers for people before they move into a personal care home. Family members or representatives may no longer be the primary caregiver, but their involvement in their family member's life in their new home is invaluable.

Staff in the personal care home work hard to help residents and family members maintain this important relationship. In addition to visits, families are encouraged to be part of care planning, decision making and in the everyday life of the personal care home.

You can be part of your care by:

- Helping your care team get to know you when **you move into your new home**. When you move in, we will ask

S'engager

Votre participation aux soins

Vous et votre famille ou représentant (les gens qui sont importants pour vous et qui vous aident) faites partie intégrante de l'équipe de soins. Nous vous encourageons vivement à faire des choix et à prendre des décisions concernant vos soins, et nous travaillerons avec vous pour vous aider à maintenir votre autonomie et individualité.

Les membres de la famille ou les représentants sont souvent les principaux prestataires de soins du résident avant qu'il emménage dans un foyer de soins personnels. Après l'emménagement, ils ne tiennent peut-être plus le rôle principal, mais leur contribution à la vie du résident est inestimable.

Le personnel du foyer travaille ardemment pour aider les résidents et les membres de la famille à maintenir cette relation importante. En plus de rendre visite au résident, les familles sont invitées à prendre part à la planification des soins, la prise de décisions et la vie quotidienne du foyer.

Voici comment vous pouvez participer à vos soins :

- En aidant votre équipe de soins à apprendre à vous connaître lorsque **vous emménagez dans votre nouveau domicile**. Au moment de l'emménagement, nous vous poserons de nombreuses questions. Nous voulons connaître vos préférences, ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas, vos antécédents médicaux, votre vie d'adulte, vos habitudes de sommeil, vos

you many questions. We want to know about your preferences, your likes and dislikes, medical history, your life as an adult, sleeping patterns and habits, goals and any other special care needs. We will use this information to plan your care with you.

- Meeting with your team within **eight weeks** of moving in. At this meeting, we will review your care plan, answer any questions that may have come up since you moved in and talk about your transition to your new home. We will ask you if you think the care plan is meeting your needs and work with you to better meet your needs.
- Telling us **when we are providing care** if there are things that you think we could differently to help you.
- Being an active participant in the life of the personal care home and in your own activities of daily living.
- Meeting with your care team at least **every year** at an annual Resident Care Conference. At this meeting, we will review your care plan, listen to your opinions about the care being provided and make sure the care plan is meeting your needs.
- Letting your care team know when you need or want to **meet more often**. You may have questions, concerns or want to talk about your care and home environment.

but et vos autres besoins spéciaux en matière de soins. Nous nous appuyerons sur les renseignements obtenus pour planifier vos soins avec vous.

- En rencontrant votre équipe dans les **huit semaines** de l'emménagement. Lors de cette rencontre, nous examinerons votre plan de soins, nous répondrons à toutes vos questions qui auraient pu survenir depuis votre emménagement et nous discuterons de votre transition vers votre nouveau domicile. Nous vous demanderons si vous pensez que le plan de soins répond à vos besoins et nous collaborerons avec vous pour mieux y répondre.
- En nous indiquant, **lorsque nous vous prodiguons des soins**, s'il y a quelque chose que nous pourrions faire différemment pour vous aider.
- En participant activement à la vie du foyer de soins personnels et à vos propres activités de la vie quotidienne.
- En rencontrant votre équipe de soins au moins **une fois par année** dans le cadre d'une conférence sur les soins aux résidents. À cette occasion, nous examinerons votre plan de soins, nous écouterons vos points de vue sur les soins fournis, et nous veillerons à ce que le plan de soins réponde à vos besoins.
- En indiquant à votre équipe de soins si vous souhaitez **la rencontrer plus souvent**. Vous pourriez avoir des questions ou des préoccupations, ou vouloir discuter de vos soins et de votre environnement au foyer.
- En nous faisant part de **suggestions ou commentaires** au sujet des soins

- Giving us **suggestions or comments** about the care provided. We take your suggestions and comments seriously and use them to improve the care provided to people living in our personal care homes.

Filling out the **Resident Experience Survey** we conduct every two years, gives us important information about your care experiences. We use this information to improve care delivery.

Many personal care homes plan many types of activities and special events throughout the year. You are welcome and encouraged to take part in these events. Your family or representative can also take part in many events.

Most importantly – you and your family members or representatives are important members of your care team and your opinions, concerns, suggestions and ideas matter.

Resident Council

Each personal care home in Southern Health-Santé Sud has established a Resident Council. The purpose of this council is to give the residents and families a place to discuss issues that concern residents, which have to do with the home. The council can discuss upcoming events and share ideas and experiences.

The council is made-up of residents, family members and personal care home staff. The council will meet at

prodigués. Nous prenons vos suggestions et commentaires au sérieux et les utilisons pour améliorer la prestation des soins aux résidents de nos foyers de soins personnels.

- En répondant au **sondage sur le vécu des résidents** que nous effectuons tous les deux ans. Ce sondage nous fournit des renseignements pertinents sur votre vécu en matière de soins et les utilisons pour améliorer la prestation de soins.

Bon nombre de foyers de soins personnels prévoient de multiples types d'activités et d'événements spéciaux tout au long de l'année. Vous et votre famille ou représentant êtes les bienvenus et nous vous encourageons à y prendre part.

Plus important encore, vous et les membres de votre famille/ représentants jouez un rôle crucial au sein de votre équipe de soins, et vos points de vue, préoccupations, suggestions et idées comptent.

Conseil des résidents

Tous les foyers de soins personnels de Southern Health-Santé Sud ont mis en place un conseil des résidents afin de permettre aux résidents et à leurs familles de discuter des questions relatives au foyer qui préoccupent les résidents. Ils peuvent s'entretenir sur les événements à venir, et échanger idées et expériences.

Le conseil est composé de résidents, de membres de la famille et d'employés du foyer de soins personnels, qui se réunissent au moins cinq fois par année. Il s'agit d'une excellente façon d'évoquer ce qui a un impact sur la vie quotidienne des résidents.

minimum five times yearly in each home. It is an excellent way for residents, family and personal care home staff to communicate about things that are affecting residents' daily lives.

Think about joining the Resident Council at your personal care home.

Health Care Directives/ Advance Care Planning

Health Care Directive

A health care directive is a document that allows you to communicate your wishes about medical treatment in the event that you cannot. It relieves your health care team from guessing about what your wishes are. You can also appoint someone to be your proxy decision-maker.

A proxy is someone you choose and name in your directive to act for you in the event you are not able to make such judgments and speak on your own behalf. Because it is not possible to anticipate every set of circumstances, your proxy has the power to make health care decisions for you based on what you have told your proxy about your wishes and the information in your directive.

A proxy must be someone who is competent, at least 18 years of age and willing to accept this responsibility. Because the choices a person makes in a directive are very personal, the proxy

Pensez à la possibilité de vous joindre au conseil de votre foyer de soins personnels.

Directives en matière de soins de santé/Planification préalable des soins

Directives en matière de soins de santé

Les directives en matière de soins de santé constituent un document qui vous permet de communiquer vos souhaits au sujet de traitements médicaux dans l'éventualité où vous ne pourriez plus le faire. Ainsi, votre équipe de soins n'a pas à deviner ce que sont vos souhaits. Vous pouvez également nommer un mandataire qui prendra les décisions en votre nom.

Un mandataire est une personne que vous désignez pour agir à votre place dans le cas où vous deviendriez incapable de prendre vos propres décisions. Comme il n'est pas possible de prévoir toutes les situations, votre mandataire a le pouvoir de prendre des décisions d'ordre médical pour vous, en se fondant sur vos directives et sur les entretiens qu'il a eus avec vous.

Le mandataire doit être une personne compétente, âgée d'au moins 18 ans et prête à accepter cette responsabilité. Étant donné que les choix que vous faites sous forme de directives sont très personnels, le mandataire doit être digne de confiance et bien connaître vos souhaits.

Les directives en matière de soins de santé représentent vos souhaits actuels. Pour en modifier le contenu ou changer le nom du mandataire, il suffit de détruire les copies

should be one who is trusted and has an awareness of the person's wishes.

A health care directive is a record of the person's current wishes. If at any time the person wishes to change the content or proxies all copies of the old health care directive need to be destroyed and a new Directive written.

As a citizen of Manitoba you have the right to accept or refuse medical treatment at any time. It is important to plan for a time when you may not be able to communicate your wishes about medical treatment. A health care directive is a practical way to do this. When you move into a personal care home you will be asked for a copy of your health care directive and who you may have appointed as your proxy. If you have not done this, your health care team at the personal care home can provide you with a sample.

For more information about a health care directive, please see the Government of Manitoba website:
www.gov.mb.ca/livingwill.html.

Advance Care Planning

Advance care planning is a process to help you:

- think about what is important when making choices about your future health care
- learn about medical information that is important to your health concerns

des anciennes directives et d'en rédiger des nouvelles.

En tant que résident du Manitoba, vous avez en tout temps le droit d'accepter ou de refuser des traitements médicaux. Il est important d'anticiper pour le moment où vous ne serez peut-être plus capable de communiquer vos souhaits concernant les traitements médicaux. La rédaction de directives en matière de soins de santé constitue un moyen pratique de le faire. D'ailleurs, lors de votre emménagement dans un foyer de soins personnels, on vous demandera de fournir un exemplaire de vos directives et d'indiquer le nom du mandataire que vous avez choisi. Si vous n'avez pas rédigé de directives, votre équipe de soins du foyer de soins personnels peut vous fournir le formulaire prévu à cet effet.

Pour de plus amples renseignements sur les directives en matière de soins de santé, veuillez consulter le site du gouvernement du Manitoba :
www.gov.mb.ca/livingwill.html

Planification préalable des soins

La planification préalable des soins est un processus qui vous permet de :

- réfléchir à ce qui est important lors des choix à faire concernant vos futurs besoins en soins de santé
- vous informer sur les renseignements médicaux pertinents à vos problèmes de santé
- faire des choix concernant vos traitements médicaux
- communiquer vos souhaits et ce qui est important pour vous à votre famille

- make choices about medical treatment
- tell your family about your wishes and what is important to you.
- write down your wishes so that your family and health care providers know them

As long as you are able to understand and communicate for yourself, the doctors and nurses will discuss your treatment choices with you. But if you are unable to communicate for yourself or are unable to understand what the health care providers are saying, advance care planning will help them know your wishes. For example: if you were unconscious or had suffered a severe stroke, advance care planning would provide direction for your care.

Talking now about the kind of care you do or do not want in the future will reduce some of the anxiety that your family may feel if or when they are asked to make decisions for you.

The advance care plan does not replace a health care directive. However, the advance care plan should reflect and be consistent with the preferences stated in the health care directive, unless the request for interventions is illegal or inconsistent with accepted standards of practice.

You may change your health care directive and your advance care plan level at any time. Discuss any changes

- mettre vos souhaits par écrit afin que votre famille et vos prestataires de soins en soient au courant

Tant que vous serez capable de comprendre et de communiquer, les médecins et le personnel infirmier discuteront des choix de traitement avec vous. Cependant, si vous êtes incapable de le faire, une planification préalable des soins les aidera à connaître vos souhaits. Par exemple, dans le cas où vous seriez inconscient ou que vous auriez subi un accident vasculaire cérébral grave, une telle planification permettrait d'orienter vos soins.

Discuter dès maintenant du type de soins que vous souhaitez ou non recevoir à l'avenir contribuera à réduire le sentiment d'anxiété que votre famille pourrait ressentir quand on leur demandera de prendre des décisions pour vous.

La planification préalable des soins ne remplace pas les directives en matière de soins de santé. Toutefois, la planification devrait refléter les préférences indiquées dans les directives et être compatible avec ces dernières, à moins que la demande d'interventions soit illégale ou incompatible avec les normes de pratique acceptées.

Vous pouvez modifier en tout temps vos directives en matière de soins de santé et le niveau de votre planification préalable des soins. Veuillez discuter de tout changement avec l'équipe de soins afin qu'elle soit au courant de vos souhaits et puisse ainsi respecter vos choix. La planification préalable des soins est revue chaque année dans votre foyer de soins personnels, avec vous et votre famille ou

with the health care team, to ensure they are aware of your wishes and can respect your choices. The advance care plan is reviewed every year in your personal care home, with you and your family/ representative. As well, the advance care plan is reviewed whenever your care needs change significantly, when requested by yourself and/or your representative or the health care team, and when you are transferred to another facility. A review does not mean a change; it is a good time to review your advance care plan and make sure your health care team understands your wishes and care goals.

Your health care team in your personal care home will discuss goals of care with you. There are three goals which are a summary of the treatment and health care you choose:

C = Comfort Care

M = Medical Care

R = Resuscitation

C = Goals of Care and Interventions are directed at maximal comfort, symptom control and maintenance of quality of life.

M = Goals of Care and interventions are for care and control of the patient/ resident/client condition. The consensus is that the patient/resident/client may benefit from and is accepting of any appropriate investigations/interventions that can be offered excluding attempted resuscitation.

représentant. En outre, elle est revue chaque fois que vos besoins en matière de soins changent de manière significative, lorsque vous-même, votre représentant ou l'équipe de soins en fait la demande et enfin, dans le cas où vous devez être transféré à un autre établissement. Une telle revue ne signifie pas nécessairement un changement, mais constitue l'occasion de revoir votre planification préalable des soins et de s'assurer que votre équipe de soins comprend vos souhaits et objectifs de soins.

L'équipe de soins de votre foyer de soins personnels discutera des objectifs des soins avec vous. En fait, trois objectifs suffisent à résumer le traitement et les soins de santé que vous choisissez :

C = soins de confort

M = soins médicaux

R = réanimation

C = les objectifs des soins et les interventions sont axés sur le maximum de confort, la maîtrise des symptômes et le maintien de la qualité de vie

M = les objectifs des soins et les interventions sont axés sur les soins et la maîtrise de l'état de santé du patient/résident/client. Toutes les personnes concernées s'entendent pour s'assurer que le patient/résident/ client profite de toute investigation/ intervention appropriée disponible et l'accepte, sauf une tentative de réanimation.

R = les objectifs des soins et les interventions sont axés sur les soins et la maîtrise de l'état de santé du patient/ résident/client. Toutes les personnes concernées s'entendent

R = Goals of Care and interventions are for care and control of the patient/resident/client condition. The consensus is that the patient/resident/client may benefit from and is accepting of any appropriate investigations/interventions that can be offered including attempted resuscitation.

Please, feel welcome to discuss your goals of care, and medical treatment wishes with your family/representative and your health care team. We want to be sure to respect your wishes and offer care and treatment that is in keeping with what you want.

***We welcome you to
your new home!***

*Please let us know if there is
any other information you
need.*

pour s'assurer que le patient/résident/client profite de toute investigation/intervention appropriée disponible et l'accepte, y compris une tentative de réanimation.

N'hésitez pas à discuter de vos objectifs des soins et de vos souhaits en matière de traitement avec votre famille/représentant et votre équipe de soins. Nous tenons à respecter vos souhaits et à offrir des soins et un traitement conformes à ce que vous voulez.

***Nous vous souhaitons la
bienvenue dans
votre nouveau domicile!***

*Si vous avez besoin
de renseignements
supplémentaires, veuillez
nous en faire part.*



This publication is available in alternate format upon request.

La présente publication peut être obtenue dans d'autres formats, sur demande.